

Manifeste pour les droits des Femmes

Que se passe-t-il ?

Les droits des femmes sont de plus en plus soumis aux pressions de fondamentalismes réactionnaires et religieux. Ces mouvements sont devenus plus puissants au cours des dix dernières années et aussi plus visibles, plus agressifs, plus professionnels ; en outre, ils disposent actuellement de larges moyens, mettent en œuvre des stratégies et acquièrent toujours plus d'influence dans les forums internationaux relatifs aux droits humains.

A ce sujet, il suffit d'évoquer ce séminaire de plusieurs jours organisé au début de 2011¹ par Family Watch International (un mouvement républicain conservateur aux Etats-Unis), au cours duquel des diplomates africains délégués à l'ONU ont été invités, tous frais payés, en vue de les influencer vers une vision d'inspiration religieuse et de droite, visant à retreindre les droits sexuels et les droits des femmes en général.

Cette initiative n'est pas restée sans suite. Les droits des femmes et l'égalité entre femmes et hommes furent fortement soumis au feu pendant les sessions ultérieures des Commissions des Nations Unies « Statut de la Femme » et « Population et Développement ». Ainsi, on peut lire dans les conclusions de cette dernière session que les droits des femmes sont subordonnés aux coutumes nationales relatives aux convictions religieuses.

Ceci n'est que la pointe de l'iceberg. Le fondamentalisme réactionnaire et religieux s'affirme à travers le monde et grandes sont les différences entre mouvements. Ils partagent cependant une vue commune : l'attaque contre les droits des femmes et leur influence négative à leur encontre. Ceci implique la restriction des droits sexuels et de santé reproductive, de l'autonomie, de la liberté des femmes, et de leur participation à la vie publique et économique, un droit de la famille discriminatoire et davantage de violence à l'encontre des femmes.

Sous prétexte de justice et de retour aux valeurs "traditionnelles" de la famille et de la communauté, ces mouvements plaident pour une inégalité entre femmes et hommes, pour des rôles strictement séparés selon le genre, et pour un rôle restreint de la femme, notamment cantonnée au foyer.

La présence et le statut particulier dont bénéficient des institutions religieuses, tels le Vatican et l'Organisation de la Conférence islamique, dans les institutions internationales, notamment aux Nations Unies, constituent un facteur important de leur impact dans les forums internationaux. Les fondamentalistes parviennent ainsi à influencer la politique internationale de l'intérieur. Ce phénomène est renforcé par la baisse généralisée du soutien au droit des femmes et par la capacité déclinante des organisations de femmes à exercer une influence au sein de ces institutions.

Comment réagissons-nous ?

Les développements sont très préoccupants. Le fondamentalisme conservateur et religieux doit être mis en lumière et doit être combattu. Les organisations de femmes doivent recevoir des fonds pour pouvoir combattre ce fondamentalisme et pour pouvoir accomplir à fond leur rôle de défense des droits des femmes. Les droits humains des femmes ne

¹ <http://www.familywatchinternational.org/fwi/newsletter/0502.cfm#Pres>

peuvent pas être subordonnés à la tradition, aux coutumes ethniques ou à la religion. L'égalité et la liberté sont les principes fondamentaux de tous les droits humains et les droits des femmes sont des droits humains.

Que demandons-nous aux autorités ?

- 1) L'organisation de plusieurs réunions de coordination entre les délégué-e-s qui seront envoyé-e-s aux sessions des organisations internationales relatives aux droits humains, au statut de la femme et aux questions de population et développement, et ce plusieurs mois à l'avance, afin de mettre au point stratégies et arguments
- 2) L'organisation de contacts bilatéraux ou multilatéraux (par mails) entre pays membres de l'Union européenne, préalables aux sessions de l'ONU relatives aux droits humains, au statut de la femme et aux questions de population et développement, et ce afin de mettre au point des stratégies communes. (NB Il s'agirait de favoriser des échanges afin de mettre au point un argumentaire ad hoc).
- 3) L'invitation systématique des organisations (nationales) de femmes à participer à la rédaction du rapport de la Belgique à propos de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
- 4) La relance de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (Vilnius), afin que soient mieux pris en compte les priorités des organisations nationales de femmes
- 5) La création d'une structure qui informe les organisations nationales de femmes, à propos de la politique internationale et des développements en matière de droits humains, de statut de la femme et de questions de population et développement.
- 6) Des mesures garantissant que les organisations (nationales) de femmes puissent participer aux réunions internationales, aux conférences, aux sessions des comités en matière de droits humains, de statut de la femme et de questions de population et développement, ainsi qu'aux réunions préparatoires et aux structures de concertation en la matière.
- 7) L'organisation d'une conférence annuelle qui informe les diplomates accrédités auprès des institutions internationales à propos des droits humains et des droits des femmes, ainsi que des évolutions en ce domaine, afin de contrecarrer le fondamentalisme.
- 8) La création d'une ligne budgétaire pour les organisations nationales de femmes, afin de pouvoir financer leurs travaux et leurs projets relatifs aux droits humains et aux droits des femmes au niveau international.
- 9) Des moyens en suffisance pour les organisations de femmes, afin de pouvoir suivre activement la politique internationale en la matière : accès à l'information et aux réunions, moyens financiers et en personnel pour financer des contre-stratégies.
- 10) L'abrogation immédiate du statut consultatif des organes représentant les religions dans les forums internationaux (ONU, Conseil de l'Europe, ...), tels que le Saint Siège, l'Organisation de la Conférence Islamiste, etc.
- 11) Le financement d'une étude sur la nature des organisations non-gouvernementales accréditées, en vue d'identifier et d'écarter les organisations dont les vues, les prises de

position ou les actions s'opposent au respect des droits humains, y compris les droits sexuels et reproductifs des femmes.

Rejoignez-nous et signez ce manifeste !